



Syndicat CGT des Sapeurs-pompiers
Professionnels et Agents Administratifs
et Techniques des Services du S.D.I.S 59

Correspondance : 156 rue du Vert Pré 59390 Lys-Lez-Lannoy
Tel : 06 81 61 00 79 - Télécopie 03.20.75 38 85
Site internet : <http://cgtsdis59.e-monsite.com/>
contact email : sdis59cgt@wanadoo.fr



La filière... ça continue... les choses se confirment...

Contrairement à l'expression forte de «la dynamique» FO, SNSPP, UNSA, Avenir Secours, syndicats associés à la FNSPF (Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France), la CGT était dans le vrai en dénonçant les effets néfastes des dispositions de la filière instaurée par le gouvernement avec leur complicité dans un souci purement économique... aux dépens des personnels.

Après avoir écourté, voire même annulé les FAE S/OFF de 2012, au motif de l'apparition des décrets le 1^{er} mai de cette année, le directeur départemental a reçu les syndicats le 11 juillet dernier. Ce rendez-vous était programmé pour faire un premier point et lancer un calendrier de concertation sur la mise en application de la réforme de la filière. Ces concertations devaient démarrer en septembre 2012. Or, nous sommes déjà le 17 octobre et, la seule réunion proposée concerne l'étude de l'indemnité de responsabilité des SPP suite à la réforme – pour preuve, ci-joint la convocation. Dans la catégorie C (sapeur à adjudant) rien sur le ratio des adjudants (quota des chefs d'après 2 équipes), rien pour projeter les déroulements de carrières... Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, le souci de gains sur le régime indemnitaire est avoué, étudions d'abord l'application réglementaire avant de penser à supprimer les primes.

D'ores et déjà, la CGT du SDIS 59 avise les personnels, après avoir réfuté les textes en l'état sur cette filière, signés par la dynamique syndicale, qu'elle mettra tout en œuvre pour que les effets « filière » soient **les moins toxiques possibles** dans notre département.

Comme à son habitude, nous n'hésiterons pas à vous tenir informer sur chaque retour de réunion afin que vous soyez en mesure de connaître les choix de la direction avec l'espoir que la CGT soient entendue sinon l'objectif de rassembler le personnel en AG sera envisagé...Soyez attentifs

NB : ci-joint 2 copies de documents (le courrier de la convocation des syndicats pour le 23 octobre 2012 et la demande d'informations auprès du directeur). Vous pouvez retrouver ces documents sur internet : <http://cgtsdis59.e-monsite.com/> ou encore par intranet sur les PC mis à disposition pour les SPP au stationnaire – cliquez sur l'icône syndical CGT SDIS 59 / rubrique filière.

La filière... ça continue... les choses se confirment



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Président,

Monsieur Laurent CAUTERMAN
Secrétaire Général du Syndicat C.G.T.
156 rue du Vert Pré
59390 LYS LES LANNOY

☎ 03.28.82.28.18
FAX 03.28.82.26.50
DRH/BT/BL/CLJ/ORPIL.12.012 082

Objet : Réunion relative à l'indemnité de responsabilité des Sapeurs Pompiers Professionnels suite à la réforme de la filière

Lille, le 20 SEP. 2012

Monsieur,

Je vous informe qu'une réunion relative à l'indemnité de responsabilité des Sapeurs Pompiers Professionnels suite à la réforme de la filière aura lieu le :

23 octobre 2012 à 14h00

Au SDIS du Nord
Place Rihour à Lille
Salle CAO

Je vous saurais gré d'y faire participer deux de vos représentants syndicaux et **de communiquer leurs noms à la Direction des Ressources Humaines** (03.28.82.28.18 ou relations_sociales@sdis59.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Départemental,
Le Colonel,



Philippe VANBERSELAERT *u*



Syndicat CGT des Sapeurs-pompiers
Professionnels et Agents Administratifs
et Techniques des Services du S.D.I.S 59

Correspondance : 156 rue du Vert Pré 59390 Lys-Lez-Lannoy
Tel : 06 81 61 00 79 - Télécopie 03.20.75 38 85
Site internet : <http://cgtsdis59.e-monsite.com/>
contact email : sdis59cgt@wanadoo.fr



Au Colonel Philippe VANBERSELAERT
Directeur Départemental du SDIS 59

Roubaix, le 16 octobre 2011.

Objet : demande d'informations – dossier filière

Mon Colonel,

Le jeudi 11 octobre nous nous sommes entretenus sur la situation au CIS de Wazier. Lors de cet entretien je vous ai demandé si vous aviez programmé une date de réunion sur le dossier filière. De surcroît, j'ai sollicité être informé sur les agents qui seraient affectés par les dispositions de la nouvelle filière concernant leur nomination pour 2013. Vous m'avez proposé de vous écrire afin de me communiquer le nombre et les noms des agents concernés. C'est pourquoi je vous adresse ce courrier afin d'obtenir les éléments sous forme de tableau (nom, prénom, affectation, **date de promouvabilité en 2013 dans les conditions de l'ancienne filière**).

Le 23 octobre 2012, nous sommes conviés à participer à une réunion avec la direction sur l'étude relative à l'attribution de la prime de responsabilité suite à l'apparition des décrets de la nouvelle filière. Pourrions-nous obtenir ce tableau avant, voire au plus tard ce 23 octobre 2012.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente d'obtenir tous ces renseignements, je vous prie d'agréer, Mon Colonel, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le secrétaire général,
Laurent CAUTERMAN